

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Paris, le

5. 12. 11

Direction des ressources humaines

Bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des personnels contractuels, des personnels d'exploitation et des personnels maritimes Note à l'attention de destinataires in fine

Affaire suivie par : Stéphane MEINIER

stephane.meinier@developpement-durable.gouv.fr Tél. 01 40 81 69 41 - Fax: 01 40 81 72 02

Pièces jointes : 3 fiches

La commission administrative paritaire du corps des inspecteurs des affaires maritimes se réunira le 6 février 2012. Cette commission examinera les promotions au grades d'inspecteur principal de 2ème classe et d'inspecteur principal de 1ère classe au titre de l'année 2012, ainsi que la liste d'aptitude au grade d'inspecteur des affaires maritimes au titre de l'année 2012.

Le nombre de postes de promotions est le suivant :

- Avancement au grade d'inspecteur principal de lère classe : 1 poste
- Avancement au grade d'inspecteur principal de 2ème classe : 2 postes
- · Liste d'aptitude au grade d'inspecteur des affaires maritimes : 1 poste

Je vous demande de bien vouloir faire parvenir vos propositions au bureau MGS 3. Ces propositions ne doivent pas faire l'objet d'harmonisation au niveau des DREAL.

Afin que la commission administrative paritaire puisse faire son choix entre tous les agents proposés, je vous demande de bien vouloir remplir avec le plus grand soin vos fiches de propositions.

J'attire particulièrement votre attention sur le fait que les propositions de promotion doivent être formulées en fonction de la valeur professionnelle et de l'implication de l'agent sur son poste de travail et au regard de son grade et des obligations afférentes. Elles doivent être basées sur les compétences manifestées sur un parcours professionnel.

Tous les documents relatifs aux CAP devront parvenir au bureau MGS3 de la DRH au plus tard pour le 18 janvier 2012 via le réseau MELANIE (et uniquement par ce mode de transmission) sur la boîte aux lettres de <u>stephane.meinier@developpement-durable.gouv.fr.</u>

Pour la Ministre et par délégation pour la Directrice des Ressources Humaines pour le sous-directeur de la Modernisation et de la Gestion Statutaires empêché l'adjointe au sous-directeur

Brigitte THORIN

DESTINATAIRES:

- **DDTM 59**
- DDTM 62
- **DDTM 76**
- **DDTM 50**
- DDTM 14
- **DDTM 22**
- **DDTM 35**
- **DDTM 29**
- DDTM 56
- DDTM 44
- **DDTM 85**
- **DDTM 17**
- **DDTM 33**
- **DDTM 64**
- **DDTM 66**
- DDTM 34 •
- **DDTM 13**
- **DDTM 83**
- DDTM 06
- DDTM 2A
- DDTM 2B
- DGITM/DAM/AM1
- DGITM/SAGS/AG1
- DIRM Le Havre Nantes Bordeaux Marseille
- DM Martinique Guadeloupe Guyane DMSOI
- **ENIM**
- DRH/GAP4

Présent pour 'avenir pour l'avenir

D '	TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'INSPECTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE DES AFFAIRES MARITIMES						
Les critè							
Les con statutai	ditions d'in effe	Compter au moins un an d'ancienneté dans le 10ème échelon du grade d'inspecteur des affaires maritimes et justifier d'au moins dix ans de services effectifs en qualité de fonctionnaire dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de catégorie A ou de même niveau.					
Les text de référ	A ret	Article 28 Décret 97-1028 du 05 Novembre 1997					
Les règl gestion	les de Mo	bilité géographique	e ou fonctionnelle	u fonctionnelle			
Les infor	mations sur la pr	écédente CAP au	titre de 2011 :				
Nombre de promouvables				20			
Nombre de proposés				5			
Nombre	de postes offerts			3			
Nombre de promus				3			
Age moyen des promus				56 ans			
Les dates	s:						
	ite de réception p			18/01/2012			
Date pro	évisible de la CAF	nationale		06/02/2012			
Les documents à fournir:							
Fiche de proposition.							
Les contacts :							
Bureau	DRH/MGS3	Responsable	Stéphane MEINIER	Téléphone	01 40 81 69 41		
Bureau	DGITM/DAM/AM	11 Responsable	Emilie MERLEN	Téléphone	01 40 81 39 20		

D'IN			NCEMENT AU GRA re CLASSE DES AFI		RITIMES	
Les critèr						
Les cond		Avoir accompli 2 ans et 6 mois de services effectifs dans le 6ème échelon du grade d'inspecteur principal de 2ème classe				
Les texte de référe	Article	Article 25 Décret 97-1028 du 05 Novembre 1997				
Les règle gestion	es de Mobilit	Mobilité géographique ou fonctionnelle				
Les infori	mations sur la précé	dente CAP au	titre de 2011 :			
Nombre de promouvables				0		
Nombre de proposés				0		
Nombre	de postes offerts			0		
Nombre	de promus			0		
Les dates	:					
Date limi	ite de réception par	la DRH	18/01/2012			
Date pré	visible de la CAP na	tionale	06/02/2012			
Les docum	nents à fournir:					
Fiche de	proposition.					
Les contacts :						
Bureau	DRH/MGS3	Responsable	Stéphane MEINIER	Téléphone	01 40 81 69 41	
Bureau	DGITM/DAM/AM1	Responsable	Emilie MERLEN	Téléphone	01 40 81 39 20	

		S AFFAIRES MARITIMES		
Les critères :				
Les conditions statutaires	Etre fonctionnaires du ministère chargé de la mer ayant accompli dix années de services effectifs dont quatre au ministère chargé de la mer ou dans un établissement public placé sous sa tutelle, titulaires d'un des grades désignés ci-après : - contrôleur de classe exceptionnelle des affaires maritimes ; - officier de port adjoint.			
Les textes de référence	Article 5 décret 97-1028 du 05 Novembre 1997			
Les règles de gestion	Emploi tenu, l'âge, l'ancienneté, Mobilité fonctionnelle ou géographique			
	sur la précédente CAP au	titre de 2011 :		
Nombre de promo	ouvables	310 (y compris OPA)		
Nombre de propo	sés	30		
Nombre de postes	offerts	1		
Nombre de promu	us	1		
Age moyen des pr	omus	63 ans		
Les dates :				
Date limite de réc	eption par la DGPA	18/01/2012		
Date prévisible de	e la CAP nationale	06/02/2012		
Les documents à fo	ournir:			
Fiche de proposition	on.			

Stéphane MEINIER

Emilie MERLEN

Téléphone

Téléphone

01 40 81 69 41

01 40 81 39 20

Responsable

Responsable

Les contacts:

DRH/MGS3

DGITM/DAM/AM1

Bureau

Bureau